



# Mémento Mouvement 2023

Ce memento est une aide pour vote mouvement, il n'est volontairement pas exhaustif : rien ne saurait remplacer la lecture de la circulaire mouvement et de ses annexes et si besoin une étude personnalisée de votre situation par le SNUDI-FO 86

## DATES A RETENIR

- **Renonce de poste** : jusqu'au 21 mars (nous contacter si date dépassée)
- Date limite de dépôt des dossiers médicaux ou sociaux : **4 avril**
- **Publication des postes** : **mardi 4 avril**
- **Saisie des vœux** du 4 avril au 17 avril inclus sur i-prof (SIAM)
- **Barèmes**: réception 3 mai, **demandes de vérification** : du 4 au 21 mai
- **Publication des résultats** : **vendredi 2 juin**
- **Publication des résultats de la phase d'ajustement** : **4 juillet**

## !! ATTENTION !!

Il n'y a qu'une seule phase de vœux, la phase d'ajustement placera les collègues en fonction de leur 1er vœu large de la phase principale.

## Particularités 2023

### Formuler ses vœux

Maximum 70 vœux, classés par ordre de préférence. Si un agent demande son propre poste au mouvement, ce vœu et tous les vœux suivants seront annulés.

### Directeurs-trices

S'il a été inscrit sur la liste d'aptitude avant la rentrée 2021 et s'il a exercé pendant 3 ans ou plus les fonctions de directeur d'école, il peut alors demander sa réinscription de droit sur la LADE de la manière suivante dans MVT1D.

### Fusion d'école

Les agents concernés devront participer au mouvement avec une bonification de points, et une priorité d'affectation sur la nouvelle école.

### CAPD

Les CAPD ne se réunissent plus pour vérifier les affectations des collègues : **c'est le règne de l'arbitrage !**

Aucun contrôle ne sera possible par les délégués du personnel et l'administration aura toute latitude pour muter qui elle veut, comme elle veut, sans avoir de compte à rendre à quiconque !... Sauf à faire confiance...

### Les vœux groupe

Les personnels qui sont obligés de participer au mouvement doivent faire des vœux groupe MOB (ancien « vœu large » ou « vœu géographique »)

### Nouveaux postes à profil

Il existe 6 nouveaux postes à profil (dates de candidature du 13 au 22 mars)

**Pour le suivi de votre dossier, des conseils personnalisés, contactez le syndicat!**

## Faire sa saisie sur i-prof :

1/ Se connecter à l'adresse suivante : <https://id.ac-poitiers.fr/iprof/servletiprofe>

2/ Vous identifier :

—> Vous devrez entrer votre « compte utilisateur » et votre « mot de passe » :

--- Votre compte utilisateur en minuscules : la première lettre de votre prénom puis votre nom sans espace entre les deux : *Eric Lambert* → *elambert*

--- Votre mot de passe : il s'agit de votre NUMEN, sauf si vous l'avez modifié pour en mettre un de votre choix.

Note : pour récupérer un nouveau mdp ou votre NUMEN auprès de l'IA, prévoyez une semaine (même si les délais sont parfois un peu plus courts).

3/ Valider, puis suivre le chemin: « Les services », « **SIAM** », « phase intra-départementale », et enfin « saisissez votre avis de participation ».



# Fiche de suivi mouvement Snudi-FO 86

Qui ?	Points	Détail	Mes points
	5 pts + 1 pt / an + 1/12 pt / mois + 1/360 pt / j	<b>AGS</b> au 31/12/22 +5 pts	
	5 pts + 0,5 pt / an	<b>rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant</b> (distance entre école et lieu de résidence de l'autre parent sup à 30kms)	
	5 pts + 0,5 pt / an	<b>rapprochement de conjoints</b> uniquement sur la commune de travail du conjoint, via mariage, vie maritale ou PACS (distance entre les deux lieux de travail > à 30 kms)	
	50 pts	RQTH, conjoint ou enfant de moins de 20 ans RQTH	
	4 pts	Enfant souffrant d'une maladie grave	
	4 pts	Situations sociale ou médicale grave	
	0,5 / enfant	<b>enfants à charge (de moins de 18 ans au 31/08/2022) ou à naître</b> limité à 4,5 pts	
<b>PES et PE</b>	5 pts	<b>exercice dans l'ASH</b> , sans spécialisation, toute l'année (qqe soit la quotité, dont brigade)	
	5 pts	<b>directeur d'école</b> , même école pendant 3 ans consécutifs	
	5 pts + 1 / an	<b>directeur d'école « faisant fonction »</b> 2022-2023, sur la liste d'aptitude 2023 et demandant le poste actuel <b>!\ pts que pour ce poste!</b>	
	5 ou 7 pts	<b>exercice en éducation prioritaire</b> (REP, REP+) 3 ou 5 ans consécutifs (année 2022-2023 incluse) quelle que soit l'école ou la quotité de service	
	5 ou 7 pts	<b>exercice dans quartiers prioritaires de la Ville de Poitiers ou Châtellerauld</b> (voir ci-contre) 3 ou 5 ans consécutifs année 2022-2023 incluse	
	5 pts	<b>exercice en école relevant du rural isolé</b> (liste des écoles en annexe 12) 3 ans consécutifs année 2022-2023 incluse	
	5 pts + 0,5pts / an	<b>Caractère répété de la demande</b> : si le vœu précis 1 est le même qu'aux mouvements précédents (applicable à partir du mouvement 2019 seulement)	
	<b>Carte scolaire</b>	5 - 10 - 15 ou 20 pts selon situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>fermeture de poste</b> : adjoint + 5 pts (+ 10 pts si fermeture subie deux ans consécutifs)</li> <li>- <b>fusion d'école</b> : adjoint + 5 pts / directeur + 5 pts (vœu autre que direction) ou 15 pts (vœu direction)</li> <li>- <b>fermeture d'école</b> : adjoints + 10 pts (+ 20 si mesure de carte scolaire rentrée 2020 puis fermeture école) / directeur + 10 pts (vœu autre que direction) ou 15 pts (vœu direction)</li> <li>- <b>création ou évolution RPI</b> : adjoint + 5 pts (poste rouvert dans le RPI) / directeur + 5 pts (vœu autre que direction) ou + 15 pts (vœu direction)</li> </ul>
<b>Votre total de points :</b>			

## Quelques conseils importants

- Imprimez le fascicule circulaire en PJ ou disponible sur notre site, rayez ce qui ne vous concerne pas et fluotez tout ce qui vous concerne et contactez-nous en cas de question (sur notre site [snudifo86.org](http://snudifo86.org) ou <http://www.ia86.ac-poitiers.fr>), et retournez votre fiche de suivi au Snudi-FO 86
- Pour optimiser ses chances d'obtenir un poste sur une école, il faut rentrer les codes de tous les postes rattachés à l'école (adjoint, PDMQDC, CP12, CE12, GS12) C'est le conseil des maîtres qui choisira la répartition des classes

### Non titulaires

- Ne demander des postes spécifiques que si vous les voulez vraiment.
- Bien réfléchir au vœu groupe formulé, il servira à vous affecter à TP (titre provisoire) si vous n'obtenez pas de poste à TD (titre définitif)
- Attention: vœu secteur = sur n'importe quelle école de la zone / vœu en école primaire = poste en mat ou élem
- Elargir ses vœux au-delà des seuls postes indiqués comme vacants : tout poste est susceptible de devenir vacant. Utilisez la possibilité de faire 70 vœux.

### Titulaires

- On peut garder son poste et se porter volontaire pour un autre poste
- Certaines conditions d'exercices donnent des points en plus

### IMPORTANT : Annexes /documents à transmettre à la DPE5 mouvementdpe5@ac-poitiers.fr

- Attention aux délais : avant le 17 avril, sinon vos points ne seront pas pris en compte
- 1: majorations de barème
  - 2: pour les situations de handicap ou sociales / médicales particulières
  - 3: demandes de priorité de nomination
- + Toute pièce justificative.

### Documents à fournir, dates, conditions à remplir

**Enfants à charge** (moins de 18 ans au 31 août 2023) + fournir un justificatif de grossesse pour les enfants à naître (avant le 17 avril)

**Ancienneté générale de service (AGS)** au 31-12-2022

**Exercice dans l'ASH:** concerne tout type de poste ASH, et tout type de quotité

**Rapprochement de conjoints** (mariage, vie maritale, PACS), au sein du dpt : distance entre les deux lieux de travail supérieure à 30 kms /!\ Pts valable seulement pour les vœux dans la commune d'exercice du conjoint. Si pas d'école dans la commune du conjoint, valable pour les communes limitrophes.

Attestation employeur à fournir (précisant la date de la prise de fonction, datant de - de 3 mois).

### Le barème est calculé en additionnant les points :

Attention, le barème n'est pas le même pour tous les vœux !

- Comptez vos points et remplissez votre barème page 3
- renvoyez-le au syndicat, avec la fiche de vœux (imprimable sur i-prof)
- le syndicat vérifiera votre barème et la régularité de votre affectation

**Chaque situation est unique! Des doutes, besoin de conseils... ?**  
**Contactez le syndicat pour vous faire aider... et donc pour vous défendre en cas de litige!**

# Fiche de suivi MOUVEMENT 2023

à renvoyer au SNUDI-FO 86 21bis, rue Arsène Orillard, 86000 POITIERS



Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Poste occupé cette année: \_\_\_\_\_  
Fonction occupée (dir, adj, TR...): \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_ Mail: \_\_\_\_\_

!/\ importants pour être recontactés !

## INFOS MOUVEMENT : Contactez-nous !

**Fabien Vasselín Tel : 06.60.41.34.85**

Représentant des personnels en CAPD et CSA-SD

**Julien Marmisse Tel : 06.89.32.91.99**

Représentant des personnels en F3SCT-D et CSA-SD

**Catherine Le Poittevin Tel : 06.75.42.27.54**

Suppléante en CSA-SD

**Diane Ferret Tel : 07.81.81.50.44**

Suppléante en CSA-SD et CAPD

Ou par mail : [snudifo86@gmail.com](mailto:snudifo86@gmail.com)

## Frais de changement de résidence, c'est l'annexe 2

Vous pouvez bénéficier de frais de changement de résidence, que vous ayez dû participer au mouvement (mesure de carte scolaire), ou que vous y ayez participé de votre plein gré (sous certaines conditions).

**Contactez le syndicat pour en savoir plus!**

Le 3 mai, vous recevrez un **accusé de réception**, vérifiez votre barème, et la liste des vœux ! **Contactez au plus vite le syndicat en cas d'anomalie**. Nous n'aurons que jusqu'au 21 mai pour **vous défendre!**

**Pour être informés, pour être défendus, pour la satisfaction des revendications ADHEREZ !**

## Bon à savoir!

### Coordonnées DPE5:

DPE5 - 22 rue Guillaume VII Le Troubadour - CS 40625 - 86022 Poitiers Cedex / [mouvementdpe5@ac-poitiers.fr](mailto:mouvementdpe5@ac-poitiers.fr) Pathé Romain 05.16.52.63.01

**Egalité de barème?** → rang du vœu → AGS au 31/08/2022 → échelon au 31/08/2023 → ancienneté dans l'échelon au 31/08/2023 → numéro de participant au mouvement

### Touché par une mesure de carte scolaire:

Est concerné le collègue qui a le moins d'ancienneté dans l'école. (le barème départage deux ex aequo).

Un collègue peut demander à bénéficier des dispositions prévues à votre place. Adressez tous les deux une demande conjointe.

Pensez à demander une priorité d'affectation si vous souhaitez rester sur un poste de même nature, successivement dans l'école, la commune, le RPI, la zone géographique de votre école actuelle.

### Priorité d'affectation :

Remplir la fiche 6, il faut que votre poste soit semblable au moins au 3/4

!/\ Si vous obtenez un poste à TD, la PA ne s'applique pas.

## **Quelles écoles concernées par les + 5 pts ?**

Poitiers : Micromégas (mat et elem), G. Brassens, P. Neruda, A. Bouloux, La Licorne, Mermoz  
Chatellerault : Haignere, Painlevé, Zay

Ecoles rurales isolées : voir annexe 12